



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE N° CDE202602044914

Entre :

et :

**LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS
TRANSPORT LIP**
73 AVENUE CHARLES DE GAULLE

AFTRAL

ZA LA MARQUETTE
2017 ROUTE DE CARPENTRAS
84700 SORGUES

84130 LE PONTET
SIRET : 98132248000170

France
SIRET : 30540504503011

Contact Client :
Christophe DEJEAN

Dossier suivi par :
E-mail :

Tél client : 06 77 00 32 15

Tél :

E-mail : avignon@mantrans.fr

N° de déclaration d'existence : 11750091675

N° Client : 500435572

auprès de la Préfecture de la région Ile de France

N° Accord client : EIN.0000614

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

ARTICLE 1 - Modalités de l'action de formation

AFTRAL organise les actions de formation, au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. L'objectif professionnel, le contenu ainsi que les modalités de déroulement, de suivi, de sanction de l'action de formation sont explicités dans le programme de formation joint. Le parcours pédagogique ainsi que les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement sont mis en œuvre de la façon suivante :

- Ⓟ Une progression pédagogique soumise au contrôle des services de l'Etat compétents et adaptée, le cas échéant aux conditions particulières de l'entreprise.
- Ⓟ En présentiel : une animation de stage ou un accompagnement par un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, matériels et moyens audio-visuels, selon les besoins.
- Ⓟ A distance : un accès aux contenus et aux ressources pédagogiques par connexion à la plate-forme dédiée. Si la formation est tutorée, un tutorat réalisé par un personnel qualifié.

Les modalités d'évaluation adaptées à la formation se concrétisent des quizz, des questionnaires, des tests réguliers de contrôle de connaissances, des mises en situation professionnelle, des exercices pratiques, des examens professionnels, des entretiens devant un jury...Elles sont détaillées dans le programme joint.



ARTICLE 2 - Caractéristiques de ou des actions de formation

Ce(s) action(s) de formation se déroule(nt) comme suit :

| Code session | Intitulé Session | Lieu | Effectif |
|--------------|---|---|----------|
| FCFN6C22000J | FCO Transport de marchandises Du 23/03/2026 au 27/03/2026 Durée : 35,00 Heures | AFTRAL SORGUES AVIGNON ZA LA MARQUETTE 84700 SORGUES | 1 |

ARTICLE 3 - Dispositions financières

En contrepartie de l'action de formation, la somme indiquée ci-dessous sera à verser :

| Code produit | P. unitaire | Qté | TOTAL HT | % T.V.A | Montant TVA | TOTAL TTC | % Remise |
|--------------|-------------|-----|----------|---------|-------------|-----------|----------|
| FCFN15 | 546,00 € | 1,0 | 546,00 € | 20,00 % | 109,20 € | 655,20 € | 18,51 % |

Soit un total de 655,20 TTC.

ARTICLE 4 - Effectif formé

AFTRAL formera les bénéficiaires suivants (merci de compléter noms, prénoms, date de naissance si nécessaire) :

| NOM | Prénom | Date de naissance | Code session |
|-------|---------|-------------------|--------------|
| DUPRE | Laurent | 01/07/1982 | FCFN6C22000J |

ARTICLE 5 - Financement de la formation

Si la formation objet de la présente convention est partiellement ou totalement prise en charge par un organisme financeur, l'entreprise transmet à AFTRAL l'accord de prise en charge au plus tôt après confirmation de la commande. En l'absence de cet accord le dernier jour de la formation, l'entreprise est redevable directement du règlement de la commande.

ARTICLE 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le litige sera porté à la connaissance de la juridiction territorialement compétente au moment de la saisie.

En signant cette convention **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS TRANSPORT LIP** accepte les conditions générales de vente et certifie avoir pris connaissance des prérequis de la formation indiqués sur le programme.

Fait à SORGUES

A

Le 12/02/2026

Le

Pour AFTRAL

Pour l'entreprise

M. Loïc CHARBONNIER, Président Délégué Général

Par délégation

Dominique SOULAGE, Directeur opérationnel

